

ANNEXE D  
(article 19)

Formule – transfert d'aliénation

TRANSFERT D'ALIÉNATION

ENTRE

\_\_\_\_\_ (nom de l'auteur du transfert)

(l'« auteur du transfert »)

ET

\_\_\_\_\_ (nom du destinataire du transfert)

(le « destinataire du transfert »).

1 L'auteur du transfert transfère l'aliénation au destinataire du transfert, à titre de titulaire de la réserve d'exploration \_\_\_\_\_ (numéro) ou du bail \_\_\_\_\_ (numéro).

(Note : s'il y a transfert de plus d'une aliénation, veuillez en faire une liste dans un document distinct et le joindre aux présentes.)

2 Le destinataire accepte le transfert.

3 Le présent transfert est présenté aux fins d'enregistrement conformément à la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel*.

4 L'adresse de signification du destinataire du transfert est la suivante :

\_\_\_\_\_ (adresse)

Fait le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_ (signature du témoin ou sceau)

\_\_\_\_\_ (signature de l'auteur du transfert)

\_\_\_\_\_ (signature du témoin ou sceau)

\_\_\_\_\_ (signature du destinataire du transfert)

Note : un affidavit de passation est nécessaire à moins que le sceau d'une corporation ne soit apposé au présent document.